



Demande de dérogation : démarches et règlement

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école différente de celle définie par la carte scolaire de la Ville ou vous êtes domicilié(e)(s) dans une autre commune et souhaitez scolariser votre enfant dans une école de Guénange, vous devez :

1. Venir retirer le document de demande de dérogation en mairie
2. Le remplir et y joindre impérativement :
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de gaz ou autre, bail)
 - Si le motif est « mode de garde » ou « professionnel » (exemple : école plus proche du lieu de travail que du domicile) :
 - Attestation d'emploi des responsables légaux ou copie fiche de paie (des deux parents)
 - Attestation sur l'honneur de la personne assurant la garde, justificatif de son domicile de moins de trois mois et justificatif pour les nourrices agréées
3. Faire signer le document « demande de dérogation » par les deux directrices concernées (école souhaitée et école du secteur)
4. Retourner le dossier complet en mairie au plus tard le 6 mai 2022

Les dossiers seront examinés et les décisions seront notifiées aux familles :

- dans les 15 jours pour les rapprochements de fratrie
- entre le 1^{er} et le 15 juin par courrier ou e-mail pour tout autre motif

En l'absence de tous les justificatifs nécessaires, les demandes ne seront pas traitées.

Les dossiers retournés après le 07 mai 2022 pourront être étudiés jusqu'au 15 septembre.

Les enfants scolarisés en maternelle à Capucines ne peuvent pas bénéficier d'une dérogation pour les écoles maternelles Clair Matin ou St Matthieu au motif de « rapprochement de fratrie » : les horaires sont décalés afin de permettre aux responsables légaux ou assistantes maternelles de récupérer les enfants sur deux sites différents.

Les dérogations ne sont acceptées qu'après inscription des élèves du secteur et dans la limite des places disponibles.

Les critères appliqués aux dérogations sont les suivants : 1. L'école du secteur n'a pas la capacité d'accueil 2. Rapprochement de fratrie 3. Mode de garde 4. Autres motifs.